

LES COLLINES HABITÉES DES TERRES FROIDES



MODE D'EMPLOI

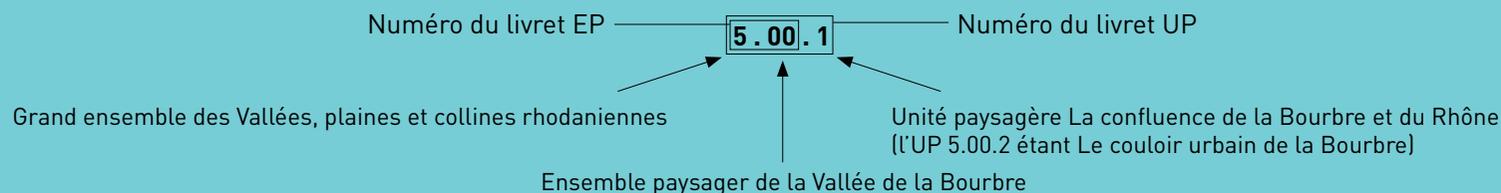


NOMENCLATURE DES LIVRETS

La numérotation des livrets EP (ensembles paysagers) et UP (unités paysagères) s'appuie sur différents éléments existants. Les EP sont numérotés et nommés selon la nomenclature de la carte des paysages de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, élaborée par la DREAL en 2015. La numérotation est constituée de la manière suivante :

- les grands ensembles paysagers régionaux > premier numéro
- les ensembles paysagers régionaux > deuxième numéro
- les unités paysagères départementales > troisième numéro

Par exemple :



SOURCES DES CARTES

Localisation

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Carte des paysages

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Carte des évolutions

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Limites de communes

- Admin express 2022 > IGN

BLOC-DIAGRAMME

Cette illustration est une représentation synthétique et schématique du territoire permettant d'illustrer les différentes spécificités paysagères et les enjeux paysagers.

TENDANCES D'ÉVOLUTION PAYSAGÈRE - RECONDUCTION À PARTIR D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Les évolutions paysagères sont illustrées par des reconductions de photographies aériennes sur des secteurs caractéristiques de l'unité. Les reconductions sont réalisées sur un pas de temps pouvant aller de 1960 à 2020 ou de 2000 à 2020, selon l'intérêt des évolutions qu'elles présentent. L'analyse des reconductions s'appuie sur de l'observation des photographies et sur des données IGN pour les bâtiments (BDTopo 2020).

SOURCES DES PHOTOGRAPHIES ET DES ILLUSTRATIONS

Les photographies sont issues des campagnes de terrain du groupement Passeurs, sauf mentions indiquées dans le tableau (voir mentions légales).

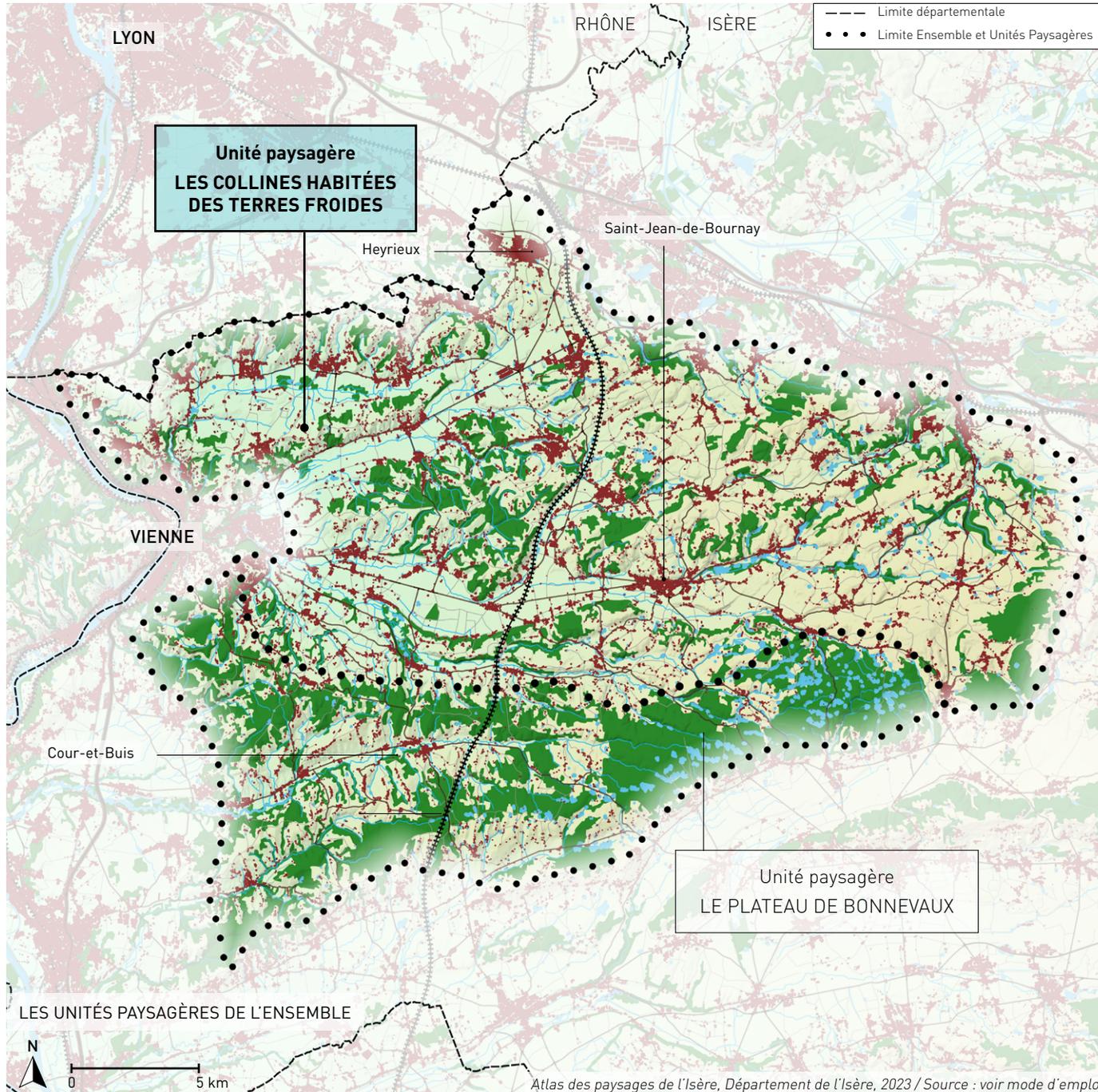
Les photographies réalisées dans le périmètre du Parc National des Écrins ont fait l'objet de demandes d'autorisation obtenues auprès du Parc.

Les illustrations non produites par l'Atelier Passeurs sont libres de droits ou ont fait l'objet de demandes d'autorisation obtenues auprès des propriétaires ou auteurs.

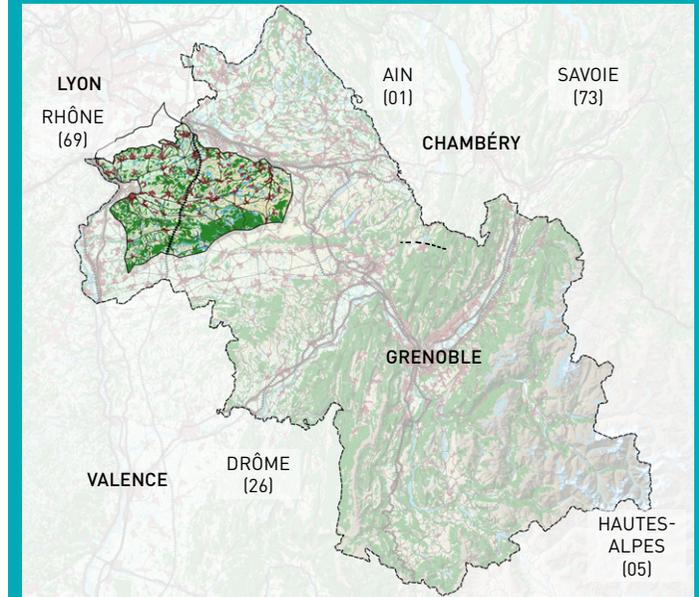
SOMMAIRE

Contexte paysager	4
Présentation de l'unité	5
Spécificités paysagères	6
.....	
Tendances d'évolution	7
- Chuzelles (1960 - 2020)	8
.....	
Enjeux paysagers	9
Propositions d'Objectifs de qualité paysagère	10
Déclinaison des OQP en actions envisageables	11
.....	
Quelques références locales	12
.....	
Les communes de l'unité paysagère	13

CONTEXTE PAYSAGER



L'ensemble paysager des collines et plateaux des Terres Froides dans le département :



Synthèse des caractéristiques paysagères de l'ensemble paysager (rappel) :

Des paysages fortement convoités pour la douceur de leurs reliefs, leurs éléments patrimoniaux, leur caractère rural renforcé par l'architecture de la terre crue, et leur proximité fortement pourvue de connexions aux pôles urbains de Lyon, Grenoble, Chambéry et Valence

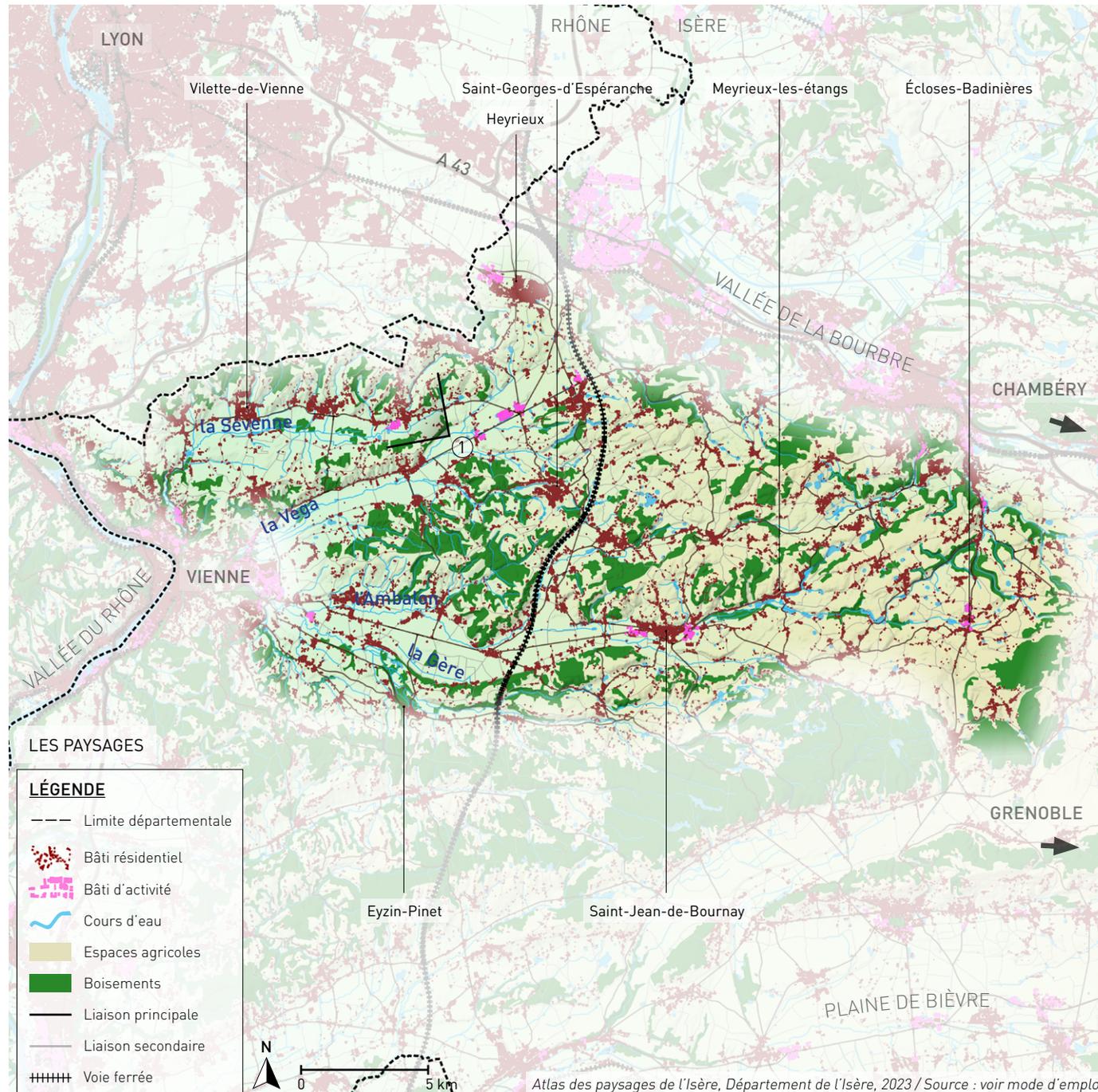
Un fort contraste entre des paysages agricoles très urbanisés au nord, et au sud des paysages forestiers moins habités

Un paysage agraire au nord, dont la lisibilité est aujourd'hui fortement perturbée. L'urbanisation résidentielle diffuse dans les plaines et sur les crêtes, les implantations disparates, le développement du vocabulaire routier, brouillent la lecture de ces espaces

Au sud, des paysages relativement fermés, empreints de légendes et d'un certain mysticisme favorisé par la dominance de la forêt et d'éléments ecclésiastiques parfois disparus, comme l'abbaye de Bonnevaux, mais ancrés dans les représentations

Un réseau hydrographique très important, constitué d'innombrables cours d'eau, étangs et espaces naturels sensibles, représentant un réservoir de biodiversité remarquable

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ



① Saint-Just-Chaleysin, vu depuis le sud.

Les paysages des collines habitées des Terres froides illustrent leur forte attractivité par le nombre de constructions récentes qui se développent sur les plateaux, entre 400 et 600 mètres d'altitude, ou dans les vallées, entre 200 et 400 mètres. Leurs reliefs doux et leur caractère rural en font un cadre de vie de qualité, à proximité des grands pôles urbains ou de leurs équipements, comme l'A43.

Un équilibre semble s'être trouvé entre les cultures et les prairies, formant une mosaïque agricole sur la majeure partie de l'unité, bien que l'ouest présente des paysages empreints par les grandes cultures, particulièrement le maïs.

C'est également à l'ouest que les paysages sont le plus construits, comme dans la vallée de la Sévenne où les bourgs forment de petites conurbations, menaçant la qualité des paysages et du cadre de vie.

SPÉCIFICITÉS PAYSAGÈRES

À l'ouest, de grandes étendues ouvertes de grandes cultures participant à la banalisation des paysages

Un relief de collines qui offre de nombreuses vues lointaines

Des boisements installés sur les versants, dans les combes et le fond des petites vallées non cultivées offrant un écran de « nature »

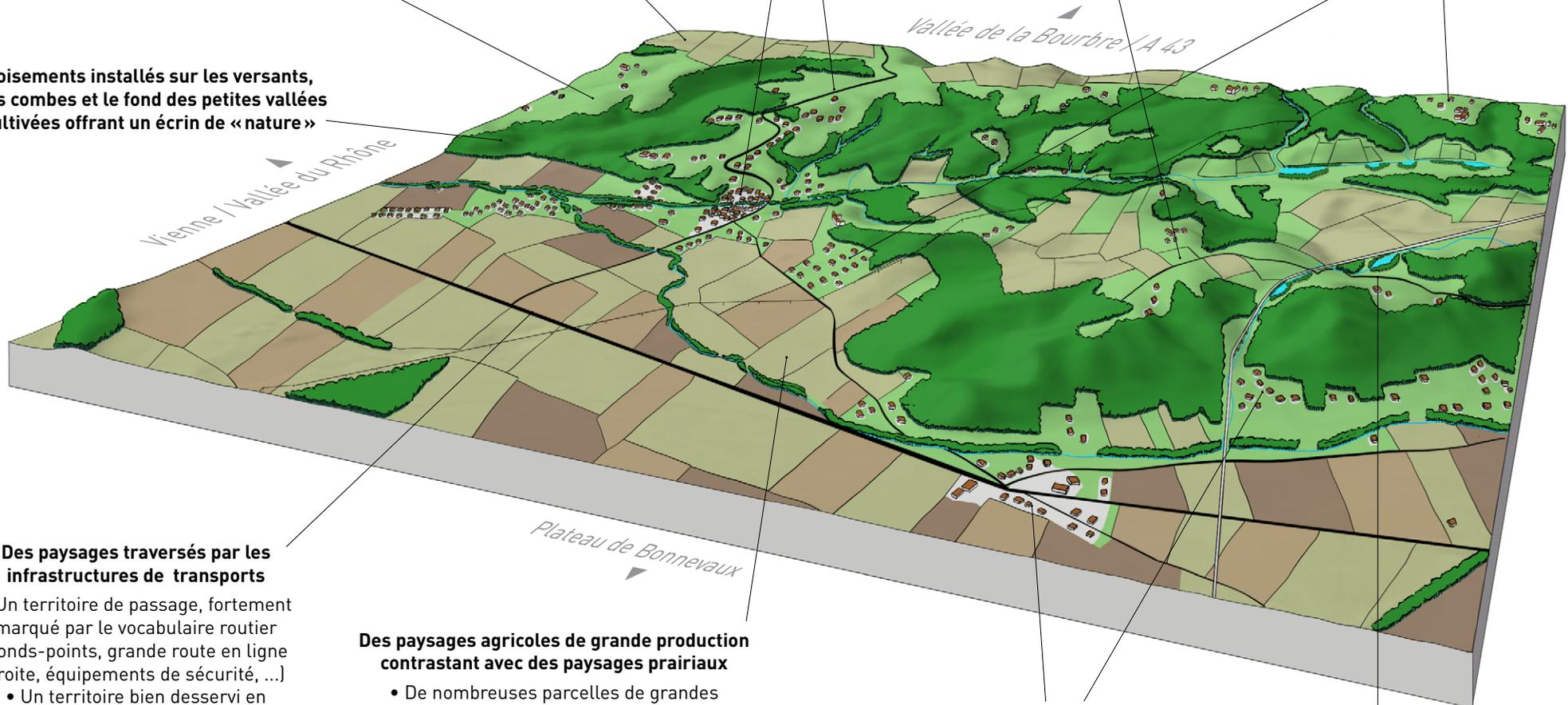
Une structure urbaine historique en bourgs, hameaux et fermes isolées

- Des silhouettes de villages compacts émergeant des vallons, repères paysagers
- De nombreux hameaux à l'architecture en pisé dispersés sur les plateaux

À l'est, un équilibre encore existant entre prairies et grandes cultures, fondement de la qualité des paysages ruraux

Une urbanisation en plein développement

- Des lotissements de maisons individuelles non intégrés au paysage
- Des constructions à l'architecture banalisée greffées aux hameaux et fermes isolées



Des paysages traversés par les infrastructures de transports

- Un territoire de passage, fortement marqué par le vocabulaire routier (ronds-points, grande route en ligne droite, équipements de sécurité, ...)
- Un territoire bien desservi en infrastructures (ligne TGV, ...)

Des paysages agricoles de grande production contrastant avec des paysages prairiaux

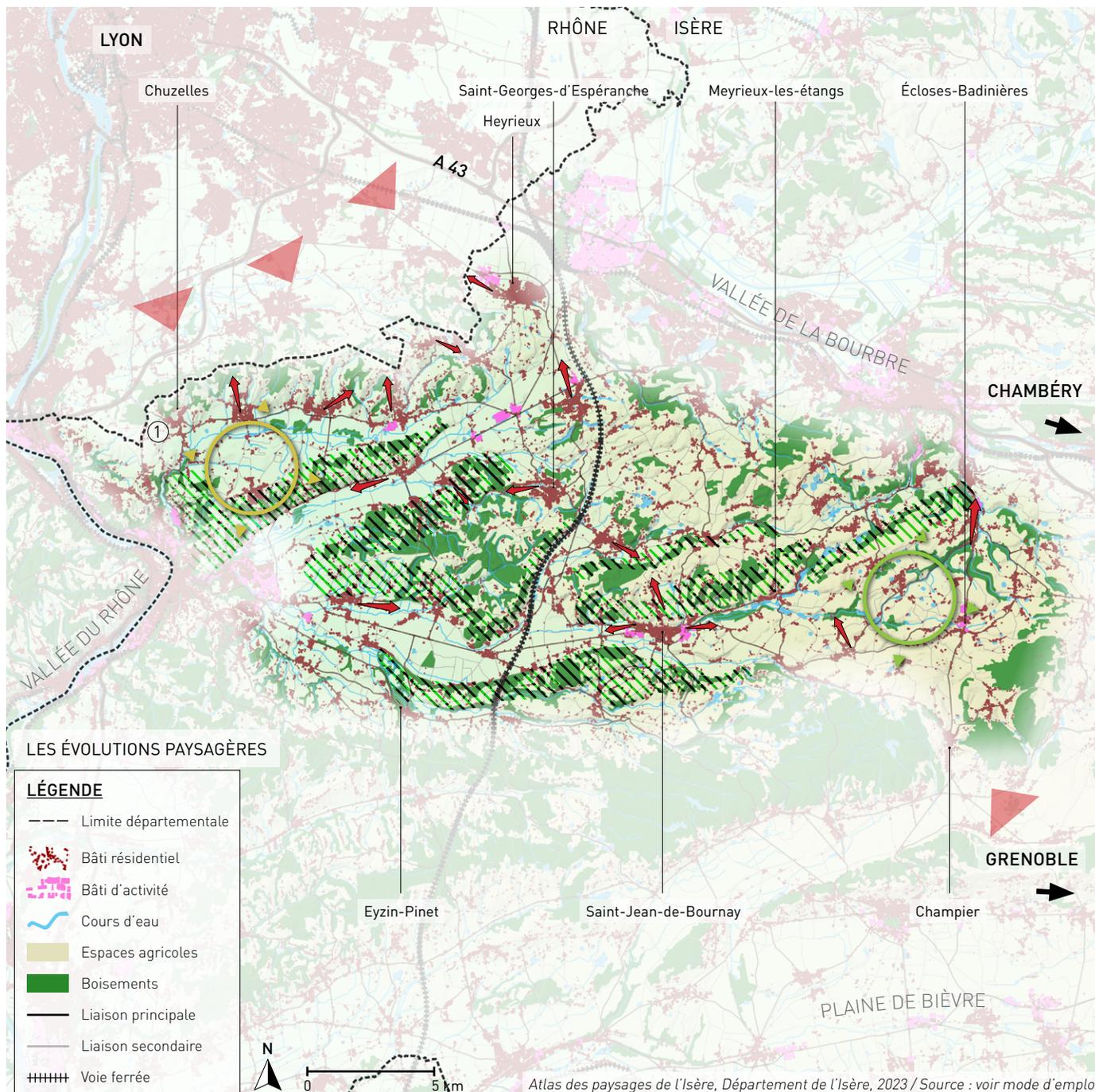
- De nombreuses parcelles de grandes cultures sur le plateau et dans les plaines, principalement de maïs

Une urbanisation en plein développement

- De nombreuses constructions sur les coteaux (phénomène de piémont)
- Des zones d'activités économiques dans les plaines en extension des villes ou isolées dans la campagne

Un grand nombre d'étangs peu visibles

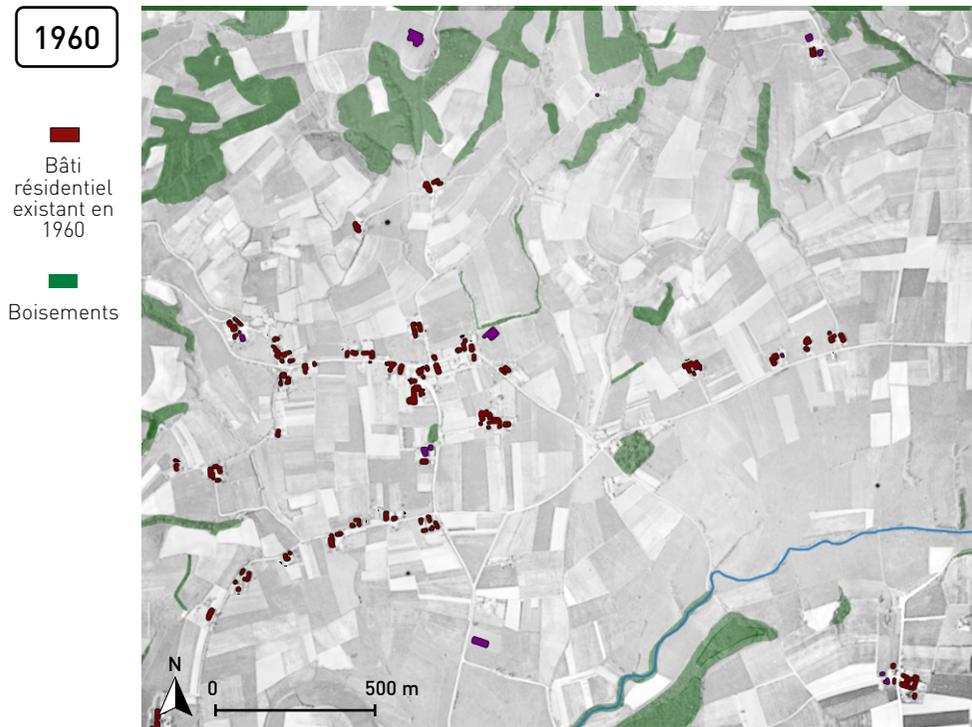
TENDANCES D'ÉVOLUTION



Les grandes évolutions paysagères perceptibles dans les collines habitées des Terres Froides au cours des 40 dernières années, en particulier depuis les années 2000 (réalisation de l'Atlas des Chemins du paysage en 2001) :

-  **Pression foncière urbaine**
-  **Développement de l'urbanisation résidentielle et commerciale, diffus et linéaire le long des routes**
 - Perte globale des caractéristiques architecturales locales
 - Apparition de maisons individuelles aux abords des fermes isolées et des hameaux, à proximité des entrées nord des vallées, le long de l'A43
 - Installation de lotissements autour des bourgs, dans les plaines et sur les coteaux
 - Implantation de Zones d'Activités Économiques aux abords des villes et villages et en pleine campagne
 - Urbanisation linéaire partant des bourgs (Saint-Jean-de-Bournay, Heyrieux, Diémoz, Saint-Georges-d'Espéranche, St-Just-de-Chaleysins, Villette-de-Vienne, Chuzelles)
- > Étalement urbain, phénomène de piémont**
-  **Épaississement des boisements**
 - Enrichissement des terres agricoles sur les coteaux
 - Fermeture des paysages et disparition des points de vue
-  **Développement des grandes cultures céréalières (déclin de la polyculture et du polyélevage)**
 - Remembrement agricole notamment dans la vallée de la Sévenne
 - Augmentation de la surface agricole utile dédiée à la maïsiculture
- > Homogénéisation et banalisation des paysages agricoles**
-  **Maintien du polyélevage, préservation des prairies**
 - Agrandissement et augmentation des parcelles pâturées et des prairies essentiellement à l'est du territoire
 - À l'approche du Voironnais, maintien concurrentiel des prairies face à l'augmentation des grandes cultures
- > Préservation de la diversité paysagère et de l'ouverture des paysages**

CHUZELLES (1960 - 2020)



Photos aériennes interprétées. Source Géoportail

Développement de l'urbanisation et tendance à la maïsiculture

Le Bourg de Chuzelles, situé à l'ouest de l'unité paysagère a connu des évolutions urbaines et agricoles. Entre 1960 et aujourd'hui, les boisements (forêts, haies et arbres isolés) se sont développés sur les coteaux et les ripisylves des plaines se sont épaissies.

• Développement de l'urbanisation

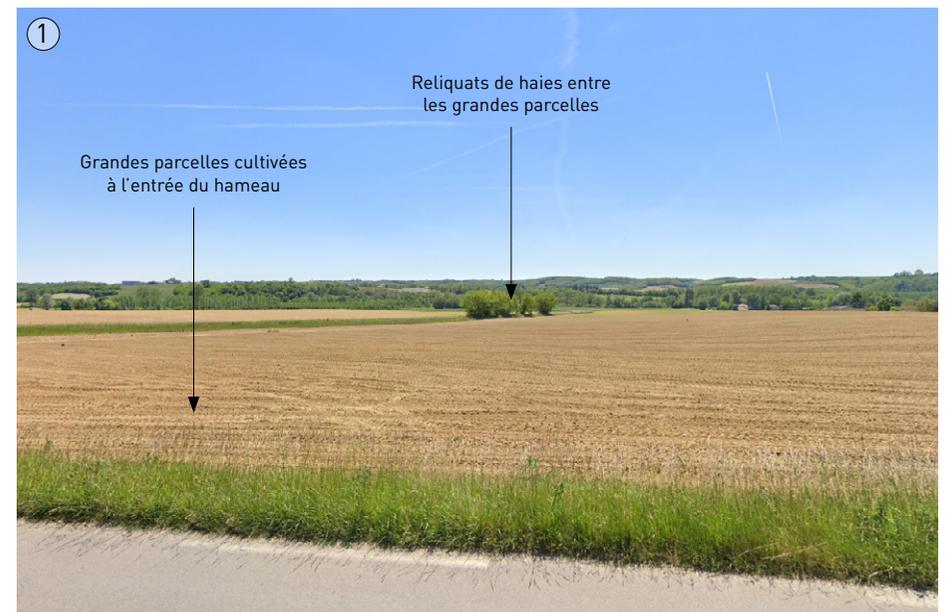
- 1960 Urbanisation organisée en différents noyaux urbains, le centre-bourg et les exploitations (lieux-dits)
- > 2020 Apparition de maisons individuelles en lotissement, le long des routes entre le centre ancien et les lieux-dits et sur les coteaux

>> Perte de lisibilité de la structure historique et consommation de terres agricoles

• Évolution du modèle agricole

- 1960 De nombreuses parcelles cultivées, en lanières de petites tailles et le long des routes, attenantes aux prairies situées aux abords des cours d'eau, produisent des paysages de polyculture et polyélevage.
- > 2020 Tendance à la monoculture, développement des grandes cultures, particulièrement du maïs. Les exploitations agricoles se sont agrandies.

>> Uniformisation des paysages agraires liée au déclin de la polyculture



LA LISIBILITÉ DE LA STRUCTURE URBAINE HISTORIQUE DES VILLAGES ET HAMEAUX

- L'organisation historique de l'implantation urbaine en bourgs, fermes isolées et hameaux
 - Les coupures d'urbanisation
- La lisibilité des silhouettes villageoises
- La qualité paysagère des entrées de bourgs/villes

DES PARCOURS DÉDIÉS AUX MOBILITÉS DOUCES DANS LES TERRITOIRES «PÉRIURBAINS»

- La sécurité et la diversité des itinéraires cyclables et piétons
- La liaison et la mise en réseau des itinéraires entre eux

LA LECTURE DES PAYSAGES, LES VUES EMBLÉMATIQUES SUR LES GRANDS PAYSAGES ET LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX (NATURELS ET BÂTIS)

- Les vues lointaines sur le grand paysage depuis les coteaux et les plateaux
- Le patrimoine bâti local (architecture en pisé) comme caractéristique des villes, villages et hameaux
- Les édifices patrimoniaux comme éléments de repères structurants (châteaux, tours, corps de ferme...)

DES MOTIFS AGRICOLES DIVERSIFIÉS

- La végétalisation au sein des vastes étendues d'openfield (boisements, haies, arbres isolés)
- Des cultures alternatives et raisonnées pour une plus-value économique, une diversité des paysages et une protection des ressources naturelles
 - Le modèle de polyculture - élevage

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ARCHITECTURE ISÉROISE

- > Implantation du bâti dans son contexte, vocabulaire de l'architecture, traitement des clôtures, desserte et stationnement
- Des zones d'activités économiques et des extensions résidentielles adaptées aux logiques architecturales locales

DES COURS ET DES ÉTENDUES D'EAU LISIBLES ET NATURELS

- Les ripisylves et leurs abords, éléments structurants dans les paysages, moteurs de biodiversité
- Les cours d'eau et les étangs visibles et accessibles au public
- La gestion de la biodiversité et de l'ouverture des milieux face au développement croissant de la peupleraie

Les enjeux de chaque unité paysagère sont issus des thématiques d'enjeux définis à l'échelle du département.



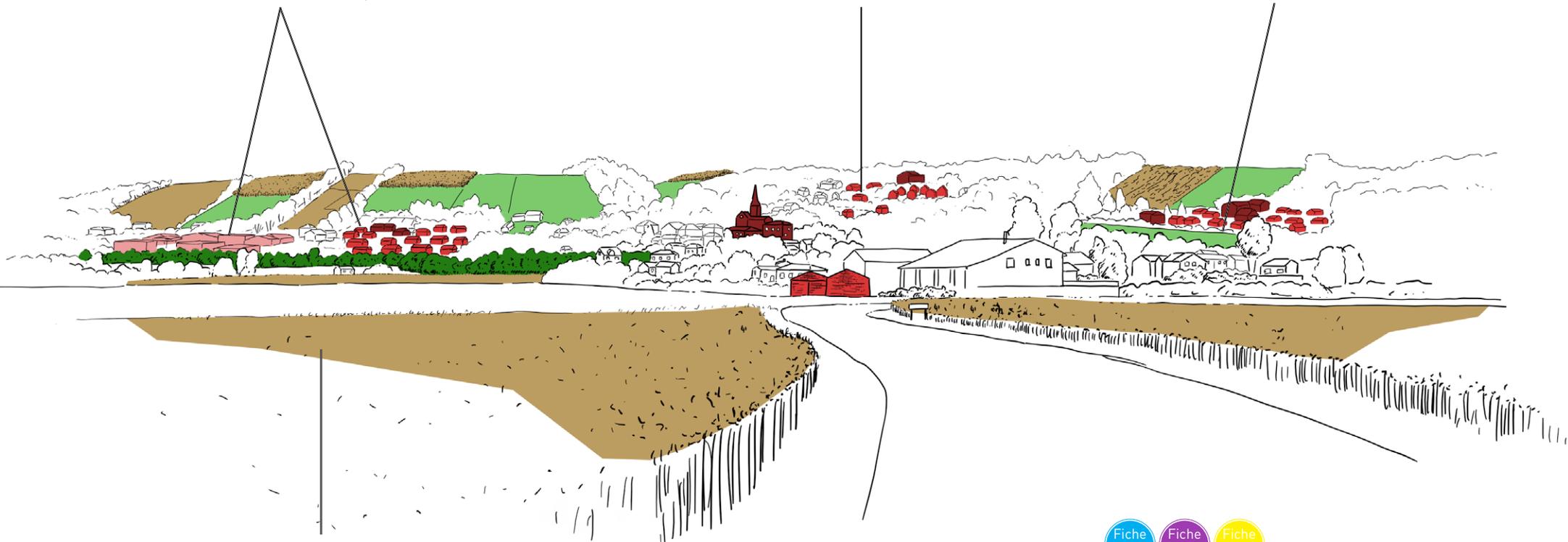
DES MILIEUX URBAINS qui s'appuient sur les éléments paysagers, l'histoire locale et les patrimoines (bâti et naturel), économes en terres artificialisées et résilients face au réchauffement climatique



DES COTEAUX formant un cadre de vie ouvert et producteur de biodiversité, limité en constructions et offrant des situations de balcon privilégiées sur les vallées



DES COLLINES ET DES PLATEAUX à l'agriculture diversifiée et vertueuse, au caractère rural affirmé et offrant des points de vue sur le grand paysage



DES PLAINES AGRICOLES sillonnées par des cours d'eau valorisés, moteurs de qualité environnementale et d'aménités, illustrant les particularités des terroirs, de leurs patrimoines bâti et agronomique



Favoriser **LA PERCEPTION DES PAYSAGES** quotidiens, des sites et des éléments remarquables, facteurs d'attractivité et moteurs de sensibilisation culturelle et environnementale

Les objectifs de qualité paysagère sont déclinés en pistes d'actions à travers des fiches pédagogiques thématiques à l'échelle du département.

Déclinaison des **OQP** en **actions** envisageables

RELIEF ET EAU	COUVERT VÉGÉTAL	AGRICULTURE	URBANISATION / ARCHITECTURE	ÉQUIPEMENTS	PERCEPTIONS
Des PLAINES AGRICOLES sillonnées par des cours d'eau valorisés, moteurs de qualité environnementale et d'aménités, illustrant les valeurs des terroirs, de leurs patrimoines bâti et agronomique					
<ul style="list-style-type: none"> • Rendre les cours et les étendues d'eau visibles et accessibles grâce à des sentiers et des aménagements doux 	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer les continuités écologiques des ripisylves et des corridors boisés • Préserver les trames bocagères, les arbres isolés et favoriser la plantation de haies • Valoriser la filière bois locale comme revenu complémentaire pour les agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la polyculture en veillant à l'équilibre entre prairies, petites cultures et cultures de grande production • Favoriser le maintien des prairies 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les nouveaux bâtiments agricoles 		
Des MILIEUX URBAINS qui s'appuient sur les éléments paysagers, l'histoire locale et les patrimoine (bâti et naturel), économes en terres artificialisées et résilients face au réchauffement climatique					
<ul style="list-style-type: none"> • Rendre les cours et les étendues d'eau visibles et accessibles grâce à des sentiers et des aménagements doux 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la végétalisation et la création d'îlots de fraîcheur dans les espaces publics • Restaurer les continuités écologiques des ripisylves et des corridors boisés 		<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les périphéries urbaines et les coupures d'urbanisation : maîtriser le développement des nouvelles constructions résidentielles et des ZAE en privilégiant les emprises au sein des tissus urbains existants (réhabilitation de bâti ancien, utilisation des espaces vacants) et en les intégrant à leur contexte paysager • Valoriser / Rénover les éléments patrimoniaux et aménager les espaces publics attenants • Favoriser les constructions en matériaux biosourcés, renouvelables et économes en énergie • Requalifier les espaces publics des centre-bourgs 	<ul style="list-style-type: none"> • Rétablir ou créer des liaisons douces entre les pôles urbains et les sites naturels 	
Des COTEAUX formant un cadre de vie ouvert et producteur de biodiversité, limité en constructions et offrant des situations de balcon privilégiées sur les vallées					
	<ul style="list-style-type: none"> > Maîtriser la progression des boisements > Préserver les trames bocagères et les arbres isolés et favoriser la plantation de haies 	<ul style="list-style-type: none"> > Favoriser le maintien des prairies > Développer la plantation de vigne 	<ul style="list-style-type: none"> > Maîtriser le phénomène de piémont des constructions résidentielles en privilégiant les emprises au sein des tissus urbains existants et en les intégrant à leur contexte paysager 		<ul style="list-style-type: none"> > Valoriser les situations de balcons et les points de vue remarquables
Des COLLINES et des PLATEAUX à l'agriculture diversifiée et vertueuse, au caractère rural affirmé et offrant des points de vue sur le grand paysage					
	<ul style="list-style-type: none"> > Favoriser la plantation de haie 	<ul style="list-style-type: none"> > Favoriser la polyculture en veillant à l'équilibre entre prairies, petites cultures et cultures de grande production > Favoriser le maintien des prairies 	<ul style="list-style-type: none"> > Intégrer les nouveaux bâtiments agricoles 		
Favoriser la PERCEPTION DES PAYSAGES quotidiens, des sites et des éléments remarquables, facteurs d'attractivité et moteurs de sensibilisation culturelle et environnementale					
<ul style="list-style-type: none"> > Valoriser les sites et les éléments géographiques remarquables (confluences, sommets, gorges, cols, cascades, etc.) 				<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la qualité des sentiers de randonnée • Développer les circulations douces 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le maintien et la création de cônes de vue sur les éléments emblématiques • Sensibiliser les publics au paysage

QUELQUES RÉFÉRENCES LOCALES



@ Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA)

RESTAURATION DE LA VESONNE

De 2017 à 2020, un projet de restauration de la rivière Vesonne a été élaboré sur le lieu-dit les meuniers contre le centre-bourg de Moidieu-Détourbe. Le projet a pour but de redonner de l'espace au cours d'eau tout en limitant les risques d'inondations et en offrant une morphologie naturelle à la rivière. Syndicat isérois des rivières Rhône aval (Sirra), ex-Syndicat Rivières des 4 vallées a initié une démarche de concertation en 2017 avec trois réunions de concertations et une plénière de restitution. Les communes concernées étaient Beauvoir-de-Marc, St-Georges-d'Espéranche, Moidieu-Détourbe, Estrablin.

Les travaux ont été finalisés en décembre 2019 par l'élargissement du lit de la rivière et la plantation de 750 arbres et arbustes et 350 boutures de saules. Un milieu naturel s'est reconstitué au cœur de Moidieu-Détourbe, il permet de réguler les flux de la rivière et d'attirer en même temps une richesse floristique et faunistique.

Date de Livraison : Décembre 2019

Coût global : 170 085 € HT

Financements : Département de l'Isère - Agence de l'eau

Source : Compte rendu de la réunion de concertation sur la restauration de la Vesonne sur la commune de Moidieu-Détourbe par le Syndicat Rivières des 4 Vallées.



@ CAUE de l'Isère

MÉDIATION CULTURELLE - AVANT-PROJET Moidieu Détourbe

Dans le cadre de la requalification et de la densification du centre-bourg de Moidieu-Détourbe la commune a entrepris de faire appel à des paysagistes et architectes pour animer des débats avec les acteurs du village afin de prendre en compte leurs attentes dans le projet d'aménagement du village. Une première partie a porté sur des débats, parcours, ateliers scolaires doublés d'une étude territoriale, paysagère, historique et sociale.

Une seconde partie a concerné la faisabilité du projet de requalification avec la présentation au public du scénario de projet. Deux outils ont servi d'appui aux présentations : un site internet et une exposition restituant les étapes de l'étude, la méthode de travail participative, avec la synthèse des ateliers menés, les résultats de l'analyse du territoire et les éléments de projets. De ce travail participatif, un projet d'envergure a été réalisé en 2016 : l'extension et la restructuration du groupe scolaire de Moidieu-Détourbe.

Date de projet : 2011 / 2012

Financements : Commune de Moidieu-Détourbe

Source : SILO architectes / CAUE de l'Isère.



@ caue-isere.org - Crédits photographiques : CAUE de l'Isère

RESTRUCTURATION MAIRIE ET MÉDIATHÈQUE Tramolé

Exemple de restructuration et de rénovation d'un bâtiment public situé sur la route principale du village. Le projet vise une amélioration fonctionnelle, programmatique et énergétique du bâtiment en conservant le volume initial pour assurer une bonne intégration paysagère et urbaine. Au-delà d'un seul projet architectural, la conception / réalisation a concerné le site dans sa globalité en intégrant un projet paysager sur les abords du bâtiment : parc public et espace de stationnement.

« La rénovation du bâtiment qui visait en premier lieu à réduire les consommations énergétiques, a été l'occasion de repenser l'organisation générale des espaces et des usages. L'installation de la nouvelle médiathèque dans les locaux de la mairie améliore et optimise les services aux publics. » (fiche observatoire CAUE 38).

Date de livraison : 2016

Coût global : 647 000 € HT

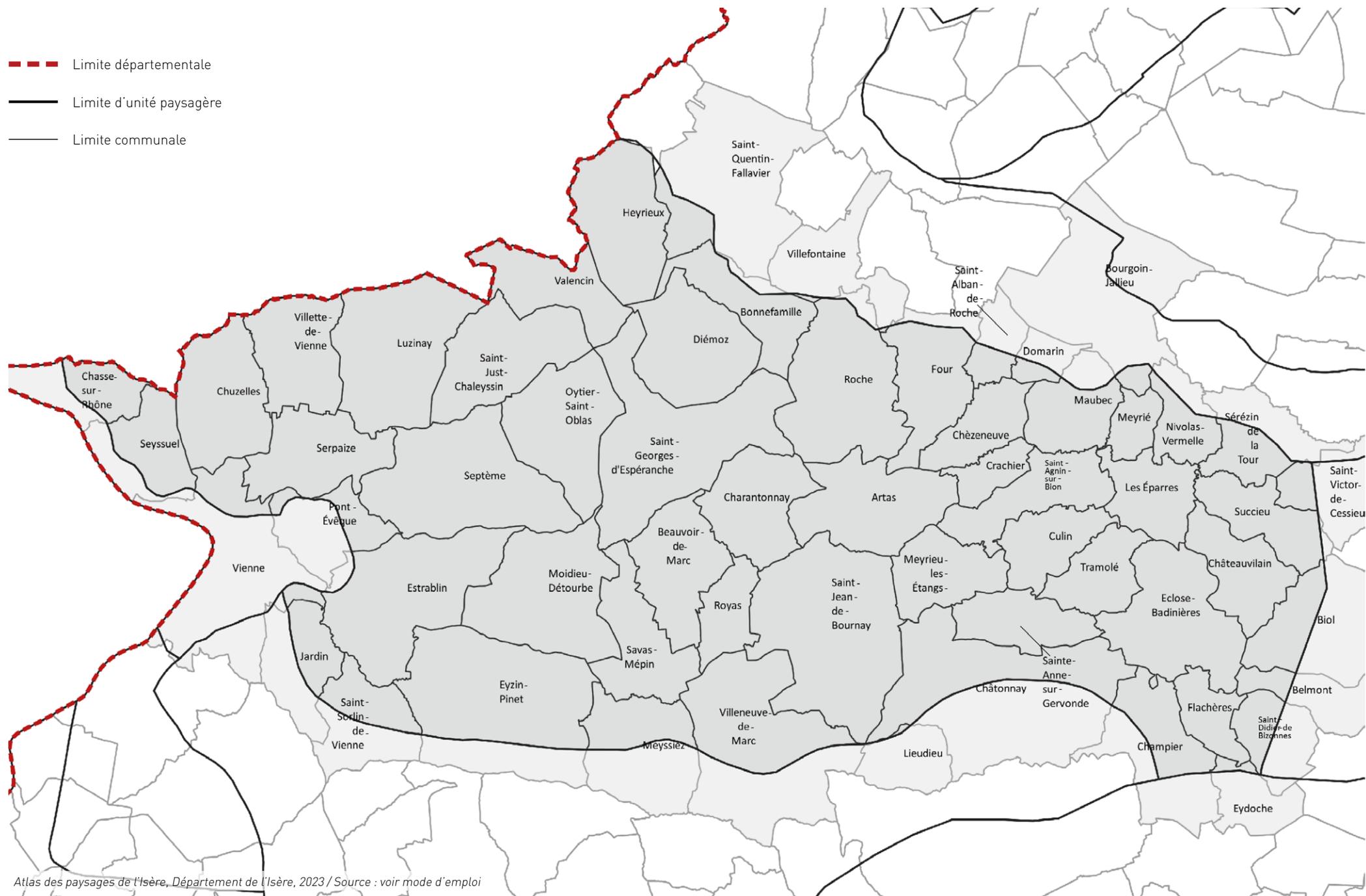
Financements : Commune de Tramolé

Source : CAUE de l'Isère

Equipe maîtrise d'œuvre : RA2 (Architectes), Landfabrik (Paysagistes), ICS structure (BET Structure), IDE2 Projet (BET économie), ADF (BET fluides)

LES COMMUNES DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

- Limite départementale
- Limite d'unité paysagère
- Limite communale



Atlas des paysages de l'Isère, Département de l'Isère, 2023 / Source : voir mode d'emploi

LES COLLINES HABITÉES DES TERRES FROIDES



Tramolé.

Les Chemins du paysage - Atlas des paysages de l'Isère 2001.

LE PLATEAU DE BONNEVAUX



MODE D'EMPLOI

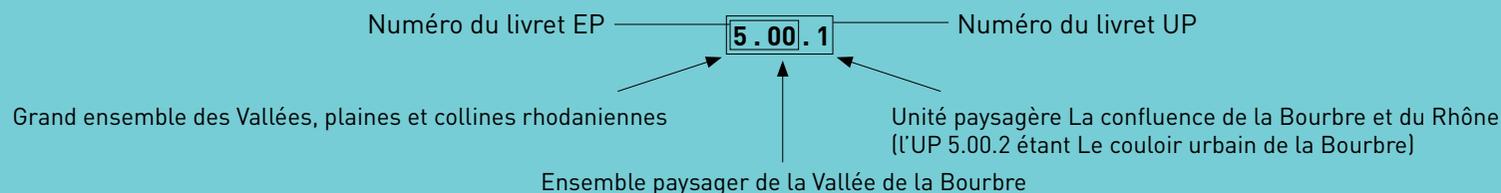


NOMENCLATURE DES LIVRETS

La numérotation des livrets EP (ensembles paysagers) et UP (unités paysagères) s'appuie sur différents éléments existants. Les EP sont numérotés et nommés selon la nomenclature de la carte des paysages de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, élaborée par la DREAL en 2015. La numérotation est constituée de la manière suivante :

- les grands ensembles paysagers régionaux > premier numéro
- les ensembles paysagers régionaux > deuxième numéro
- les unités paysagères départementales > troisième numéro

Par exemple :



SOURCES DES CARTES

Localisation

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Carte des paysages

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Carte des évolutions

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Limites de communes

- Admin express 2022 > IGN

BLOC-DIAGRAMME

Cette illustration est une représentation synthétique et schématique du territoire permettant d'illustrer les différentes spécificités paysagères et les enjeux paysagers.

TENDANCES D'ÉVOLUTION PAYSAGÈRE - RECONDUCTION À PARTIR D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Les évolutions paysagères sont illustrées par des reconductions de photographies aériennes sur des secteurs caractéristiques de l'unité. Les reconductions sont réalisées sur un pas de temps pouvant aller de 1960 à 2020 ou de 2000 à 2020, selon l'intérêt des évolutions qu'elles présentent. L'analyse des reconductions s'appuie sur de l'observation des photographies et sur des données IGN pour les bâtiments (BDTopo 2020).

SOURCES DES PHOTOGRAPHIES ET DES ILLUSTRATIONS

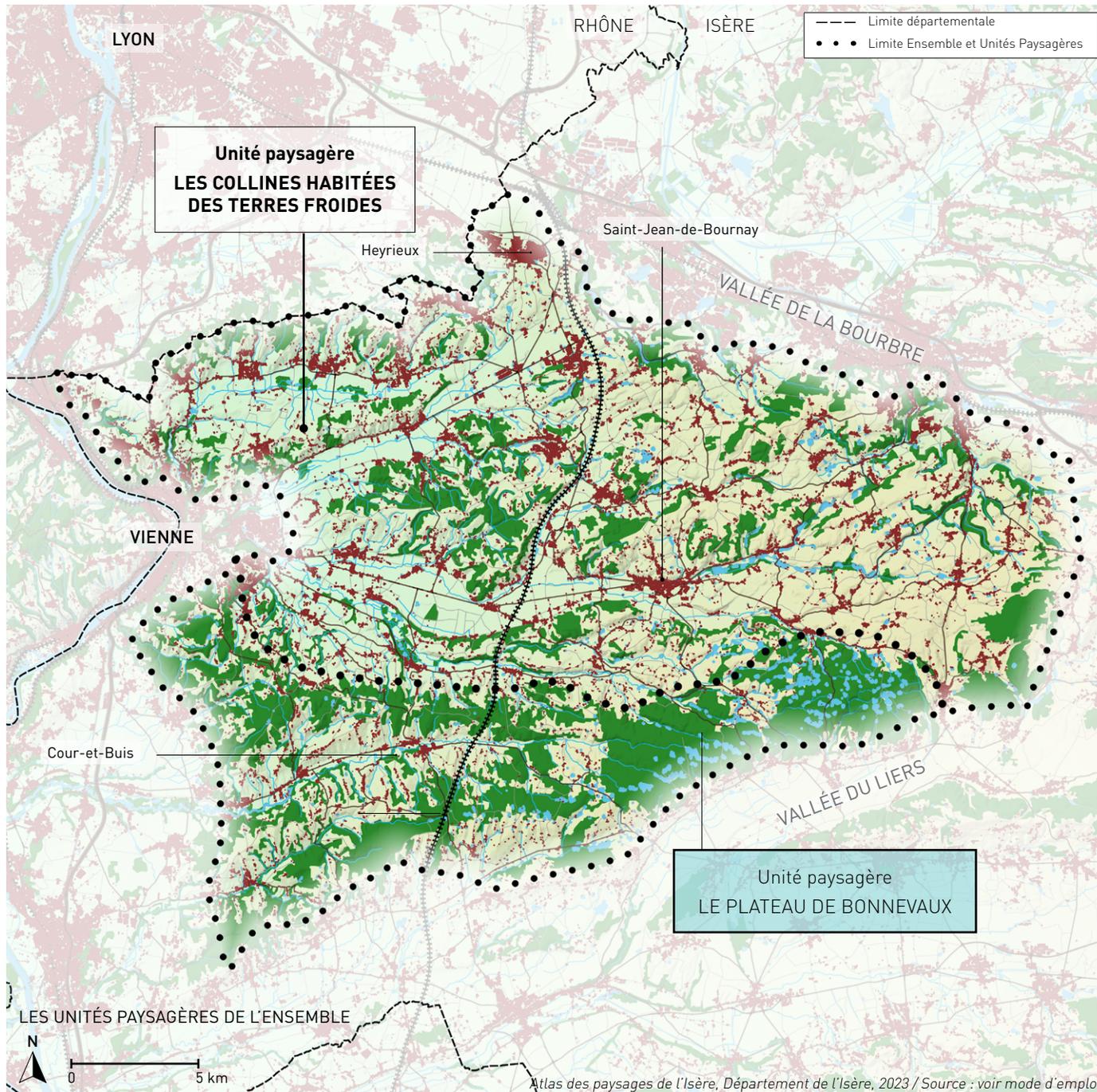
Les photographies sont issues des campagnes de terrain du groupement Passeurs, sauf mentions indiquées dans le tableau (voir mentions légales).

Les photographies réalisées dans le périmètre du Parc National des Écrins ont fait l'objet de demandes d'autorisation obtenues auprès du Parc.

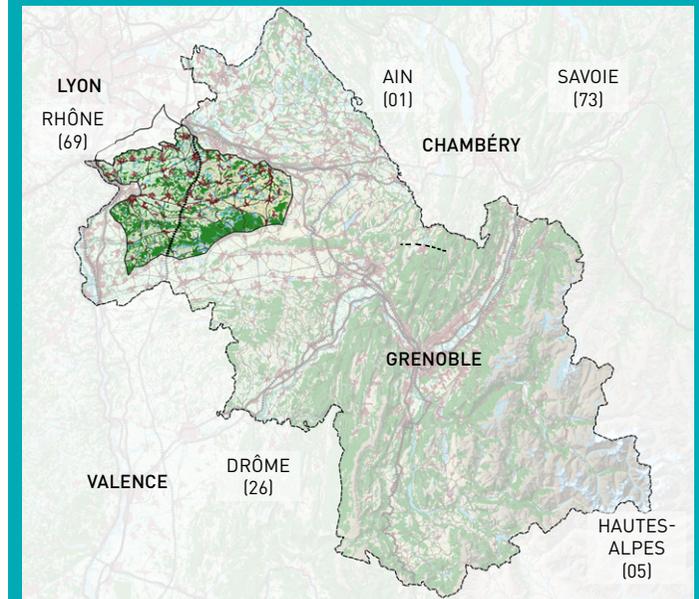
Les illustrations non produites par l'Atelier Passeurs sont libres de droits ou ont fait l'objet de demandes d'autorisation obtenues auprès des propriétaires ou auteurs.

Contexte paysager	4
Présentation de l'unité	5
Spécificités paysagères	6
.....	
Tendances d'évolution	7
- Cour-et-Buis (1960 - 2020)	8
.....	
Enjeux paysagers	9
Propositions d'Objectifs de qualité paysagère	10
Déclinaison des OQP en actions envisageables	11
.....	
Quelques références locales	12
.....	
Les communes de l'unité paysagère	13

CONTEXTE PAYSAGER



L'ensemble paysager des collines et plateaux des Terres Froides dans le département :



Synthèse des caractéristiques paysagères de l'ensemble paysager (rappel) :

Des paysages fortement convoités pour la douceur de leurs reliefs, leurs éléments patrimoniaux, leur caractère rural renforcé par l'architecture de la terre crue, et leur proximité fortement pourvue de connexions aux pôles urbains de Lyon, Grenoble, Chambéry et Valence

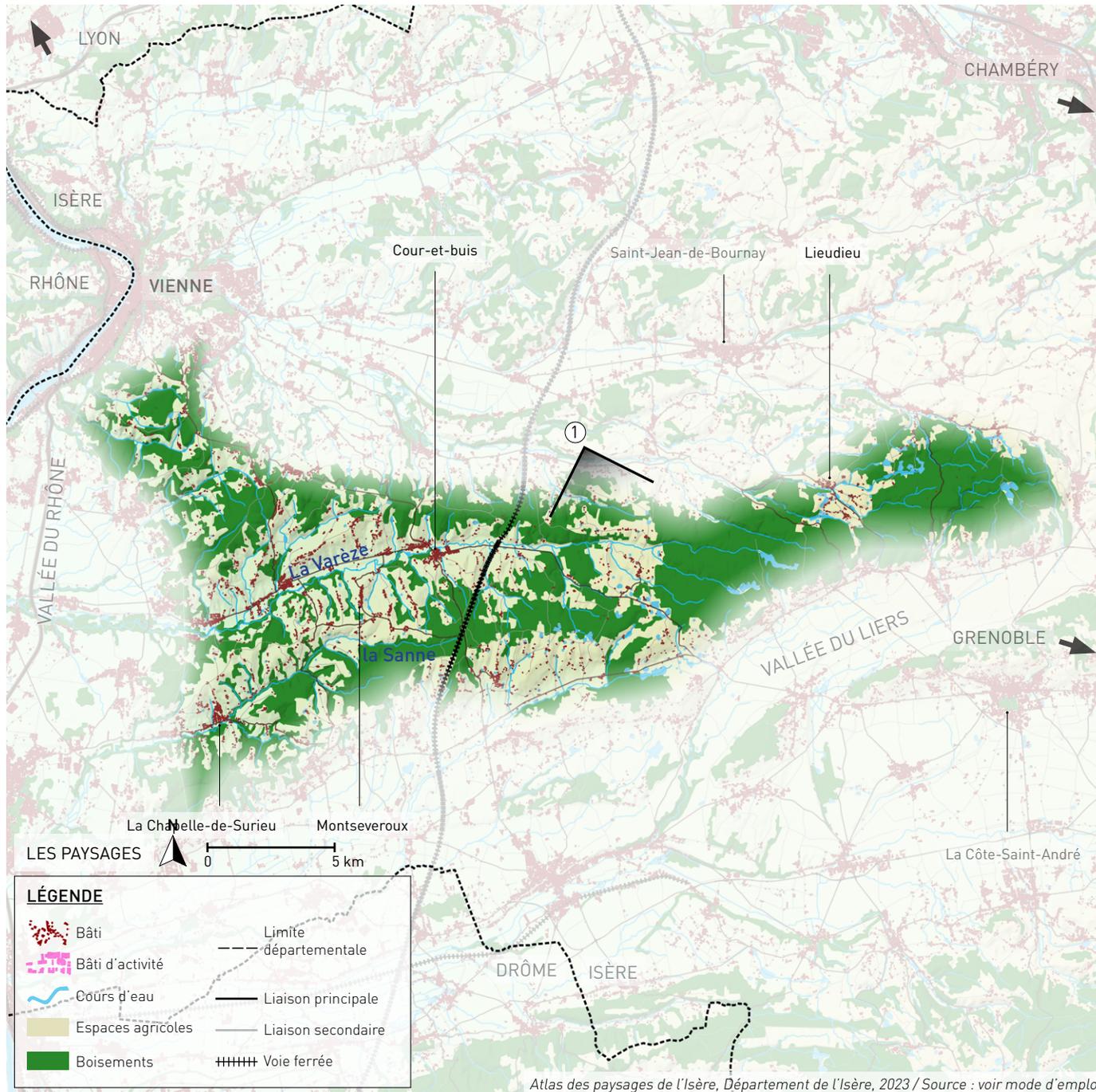
Un fort contraste entre des paysages agricoles très urbanisés au nord, et au sud des paysages forestiers moins habités

Un paysage agraire au nord, dont la lisibilité est aujourd'hui fortement perturbée. L'urbanisation résidentielle diffuse dans les plaines et sur les crêtes, les implantations dispersées, le développement du vocabulaire routier, brouillent la lecture de ces espaces

Au sud, des paysages relativement fermés, empreints de légendes et d'un certain mysticisme favorisé par la dominance de la forêt et d'éléments ecclésiastiques parfois disparus, comme l'abbaye de Bonnevaux, mais ancrés dans les représentations

Un réseau hydrographique très important, constitué d'innombrables cours d'eau, étangs et espaces naturels sensibles, représentant un réservoir de biodiversité remarquable

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ



Le massif forestier de Bonnevaux, vu depuis le nord.

L'unité du plateau de Bonnevaux est constituée d'un grand plateau entaillé par deux grandes vallées orientées Est / ouest, creusées par la Varèze et la Sanne. Le plateau accueille différents massifs forestiers : la forêt de Bonnevaux, des Blaches, de Taravas, des Revolets et plusieurs bois.

Il s'incline vers l'ouest depuis son point haut situé à environ 600 mètres d'altitude dans la forêt de Bonnevaux, pour rejoindre les collines viennoises et la plaine de Chonas-l'Amballan.

Formant de grandes ouvertures dans les massifs forestiers, les vallées offrent des paysages de campagne au relief doux, logées dans leur écrin boisé. Elles procurent une sensation d'éloignement par rapport aux vallées voisines plus fréquentées, mais aussi une qualité de vie de plus en plus précisée.

SPÉCIFICITÉS PAYSAGÈRES

Un réseau hydrographique structurant mais discret

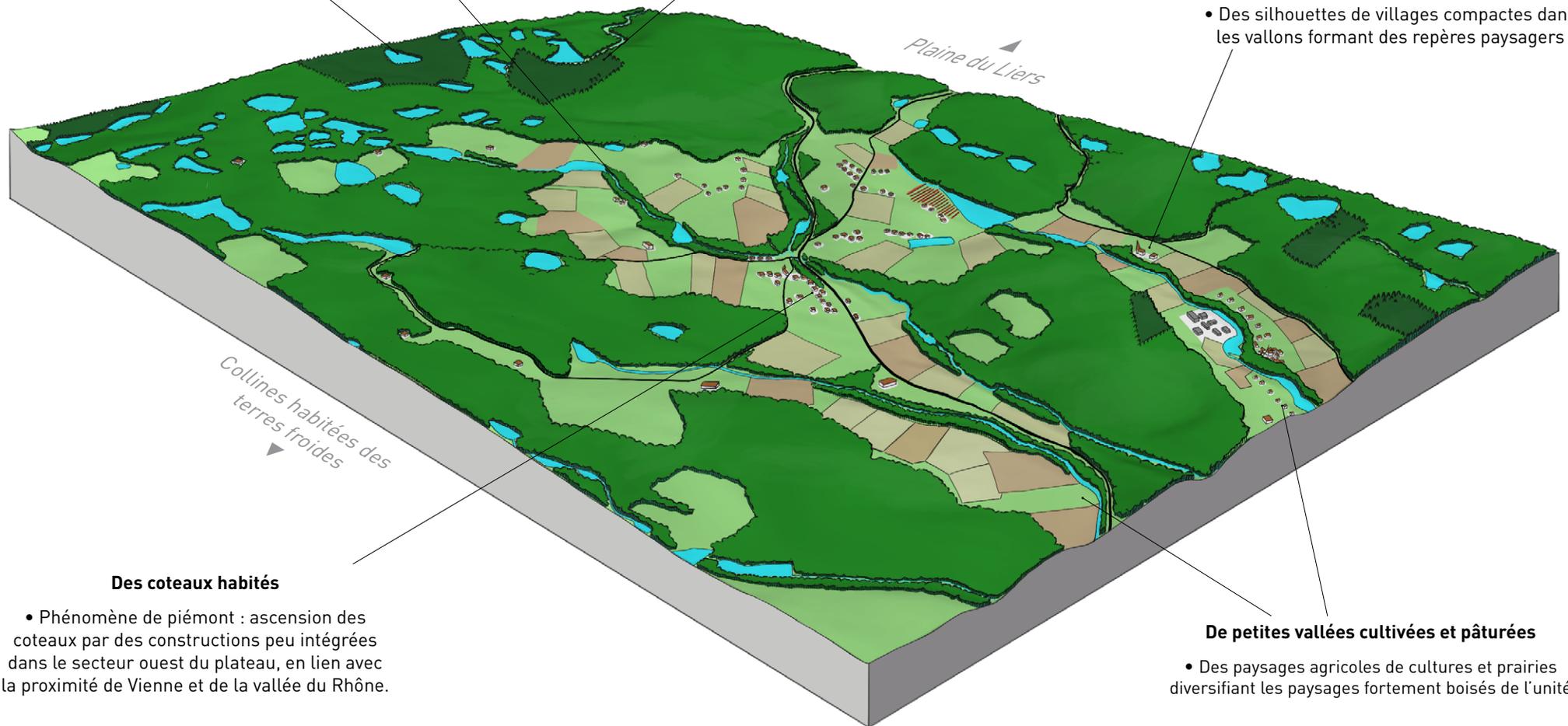
- De nombreux cours d'eau et un chapelet d'étangs, pour la plupart clos et réservés à un usage privé
- Un réservoir de biodiversité remarquable

De vastes étendues boisées

- Une forêt de feuillus exploitée qui s'étend d'un seul tenant autour de la clairière de Lieudieu (taillis de châtaigniers, chênes et hêtres)
- Des boisements de résineux contrastant avec les ambiances forestières locales

Une structure urbaine historique de bourgs, hameaux et fermes isolées d'architecture locale en pisé

- Des silhouettes de villages compacts dans les vallons formant des repères paysagers



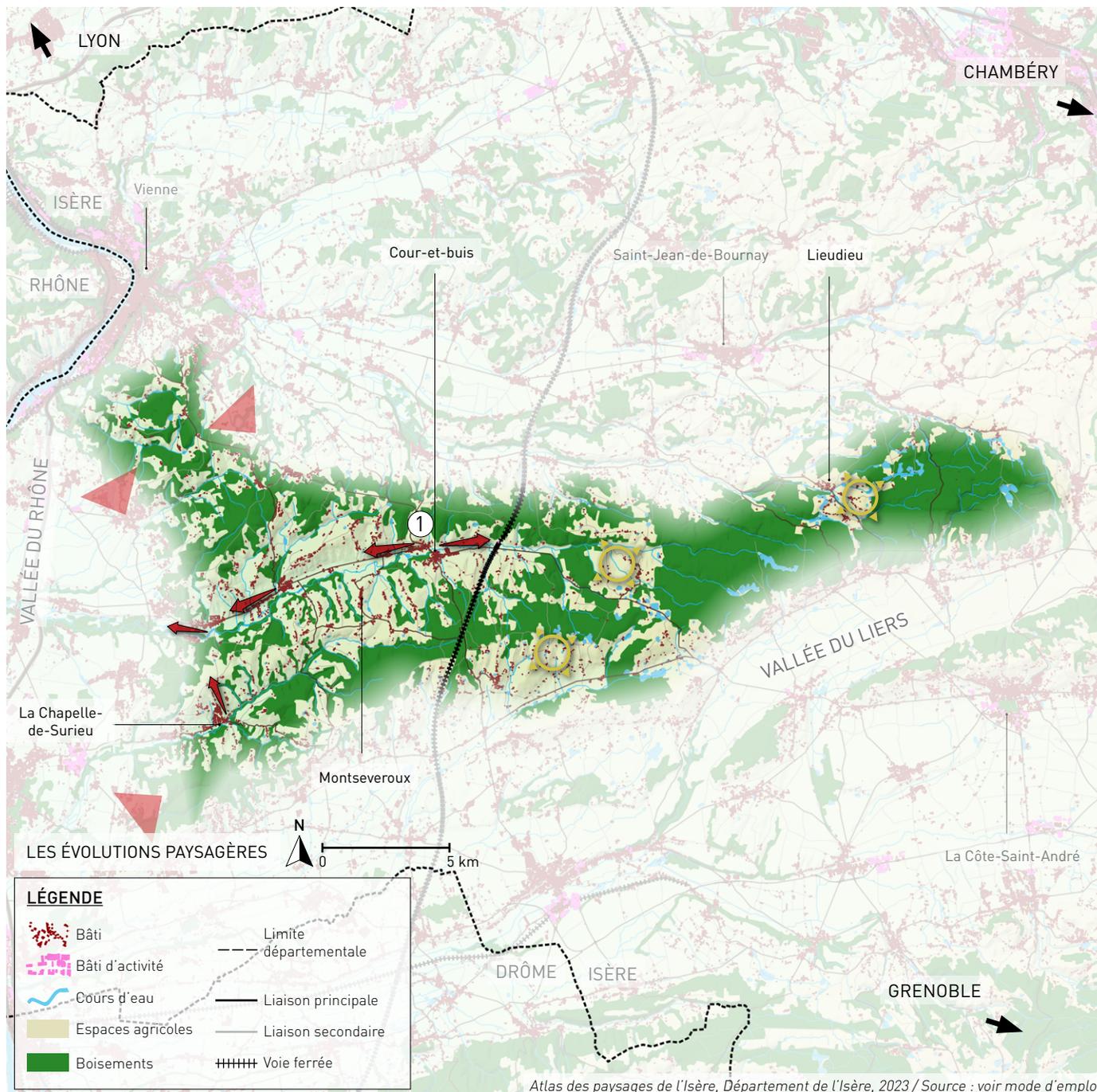
Des coteaux habités

- Phénomène de piémont : ascension des coteaux par des constructions peu intégrées dans le secteur ouest du plateau, en lien avec la proximité de Vienne et de la vallée du Rhône.

De petites vallées cultivées et pâturées

- Des paysages agricoles de cultures et prairies diversifiant les paysages fortement boisés de l'unité

TENDANCES D'ÉVOLUTION



Les grandes évolutions paysagères perceptibles dans le plateau de Bonnevaux au cours des 40 dernières années, en particulier depuis les années 2000 (réalisation de l'Atlas des Chemins du paysage en 2001) :

Pression urbaine

Développement de l'urbanisation résidentielle et commerciale, diffus et linéaire le long des routes et sur les coteaux

- Perte globale des caractéristiques architecturales locales
- Implantation de maisons individuelles :
 - . sur les hauts des collines, le long des routes, en conurbation entre les hameaux
 - . en fond de vallée, sous forme de lotissement le long de la D37
 - . sur les coteaux le long des routes, sous forme de lotissement ou individuellement (phénomène de piémont)

> Étalement urbain, phénomène de piémont

Développement des grandes cultures céréalières (déclin de la polyculture et du polyélevage)

- en fond de vallée principalement et sur les coteaux, évolution des prairies en cultures de grande production, particulièrement de maïs

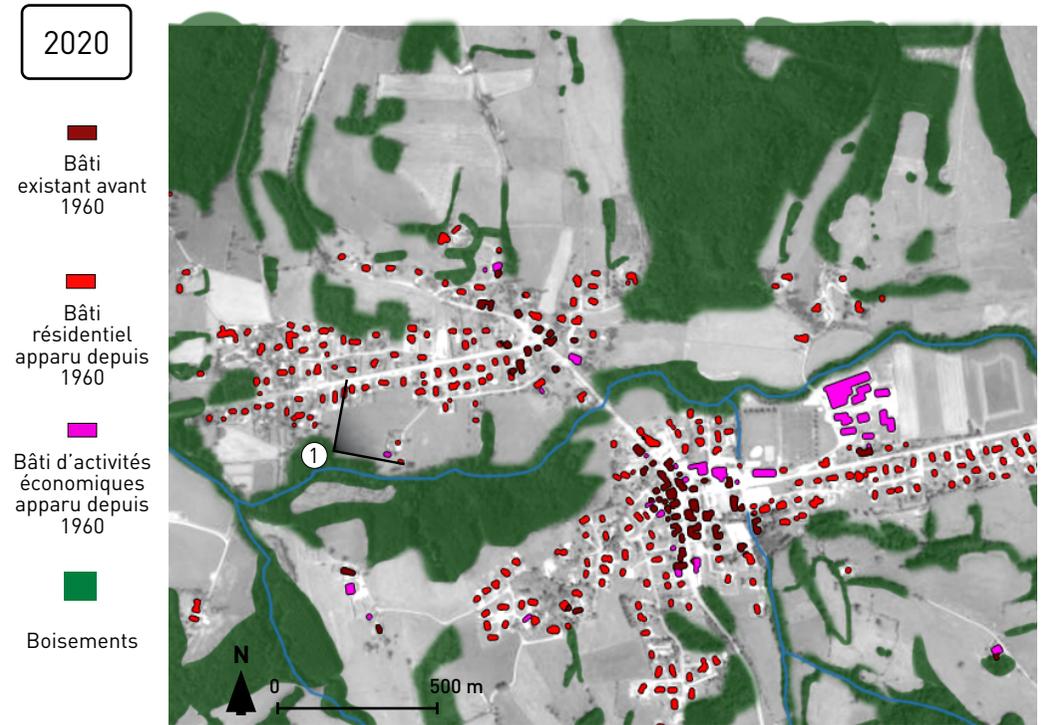
> Homogénéisation et banalisation des paysages agricoles

Évolution de la gestion de la forêt

- Création de la charte forestière de Bonnevaux en 2001 participant au maintien et à la gestion durable des forêts. Aujourd'hui, cette dynamique se poursuit par la charte forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux élaborée en 2013 et qui a fait l'objet d'un renouvellement pour 6 ans (2020-2025)

- Apparition de boisements de résineux contrastant dans le paysage de feuillus du massif forestier

COUR-ET-BUIS (1960 - 2020)



Photos aériennes interprétées. Source Géoportail

Développement de l'urbanisation, de la forêt et évolution des pratiques agricoles

Le bourg de Cour-et-Buis est en proie, depuis 1960, à des évolutions urbaines, agricoles et forestières. La surface artificialisée par les constructions s'est considérablement accrue, aux dépens des terres agricoles de qualité en fond de vallée et de la structure bocagère.

• Développement de l'urbanisation

- 1960 Urbanisation concentrée en plusieurs noyaux urbains, autour des intersections de routes

> 2020 Apparition de maisons individuelles en lotissement, le long des axes routiers en fond de vallée et sur les coteaux, et apparition de la ZAE (Zone d'Activités Économiques) en entrée de bourg, le long de la ripisylve, à la place des terres de qualité

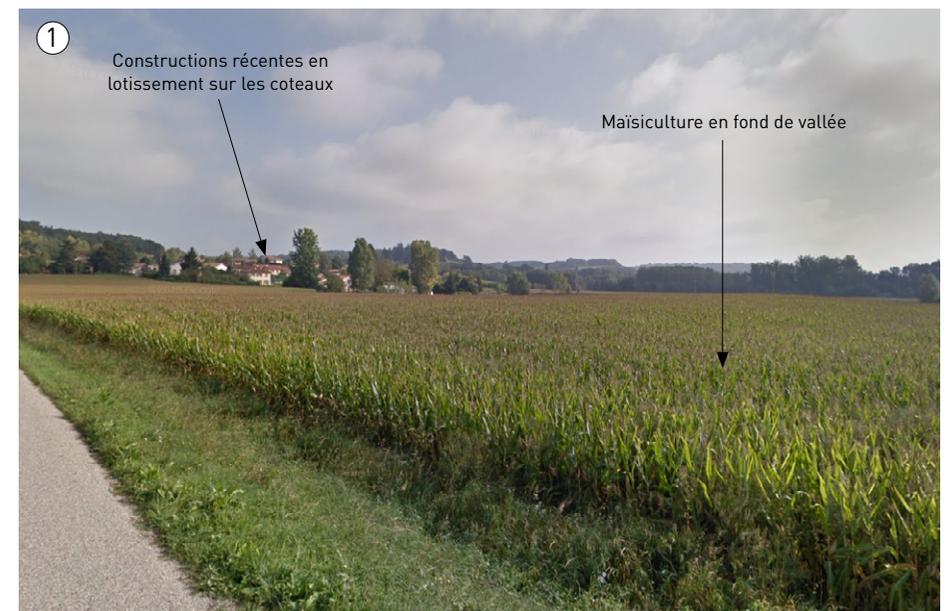
>> Perte de lisibilité de la structure historique, des caractéristiques architecturales locales et consommation d'espace agricole

• Évolution du modèle agricole

- 1960 De nombreuses parcelles cultivées, en lanières de petite taille mêlées aux prairies, produisent des paysages de polyculture.

> 2020 Accroissement de la surface dédiée à la maïsiculture, particulièrement en fond de vallée

>> Banalisation des paysages



DES COURS ET DES ÉTENDUES D'EAU LISIBLES ET NATURELS

- Les ripisylves et leurs abords, éléments structurants dans les paysages, moteurs de biodiversité
- Les cours d'eau et les étangs visibles et accessibles au public
- La spécificité écologique des milieux

UNE FORÊT MULTIFONCTIONNELLE CAPABLE DE CONCILIER PRODUCTION ET LOISIR

- La qualité paysagère des boisements de feuillus
- Des boisements qualitatifs et gérés dans le cadre d'une filière « bois et forêt » dynamique et respectueuse de la ressource et des enjeux de biodiversité

LA LISIBILITÉ DE LA STRUCTURE URBAINE HISTORIQUE DES VILLAGES ET HAMEAUX ET LES COUPURES D'URBANISATION

- L'organisation historique de l'implantation urbaine en bourgs, fermes isolées et hameaux
- La lisibilité des silhouettes villageoises
- La qualité paysagère des entrées de bourgs/villes

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ARCHITECTURE ISÉROISE

- Implantation du bâti dans son contexte, vocabulaire de l'architecture, traitement des clôtures, desserte et stationnement
- Le patrimoine bâti local (architecture en pisé) comme caractéristique des villes, villages et hameaux
- Les édifices patrimoniaux comme éléments de repères structurants (châteaux, tours, corps de ferme...)

DES MOTIFS AGRICOLES DIVERSIFIÉS

- Les prairies en fond de vallée qui participent à la diversité d'un paysage fortement boisé
- Les terres agricoles dynamiques des fonds de vallée qui préservent du développement des constructions (résidences et zones d'activités économiques)
- Des cultures alternatives et raisonnées pour une plus-value économique, une diversité des paysages et une protection des ressources naturelles
- Le modèle de polyculture - élevage

Les enjeux de chaque unité paysagère sont issus des thématiques d'enjeux définis à l'échelle du département.

Proposition d'OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Aux termes de la Convention européenne du paysage, les objectifs de qualité paysagère sont « la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie » (art. 1, Convention européenne du paysage).
Les Atlas des paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages



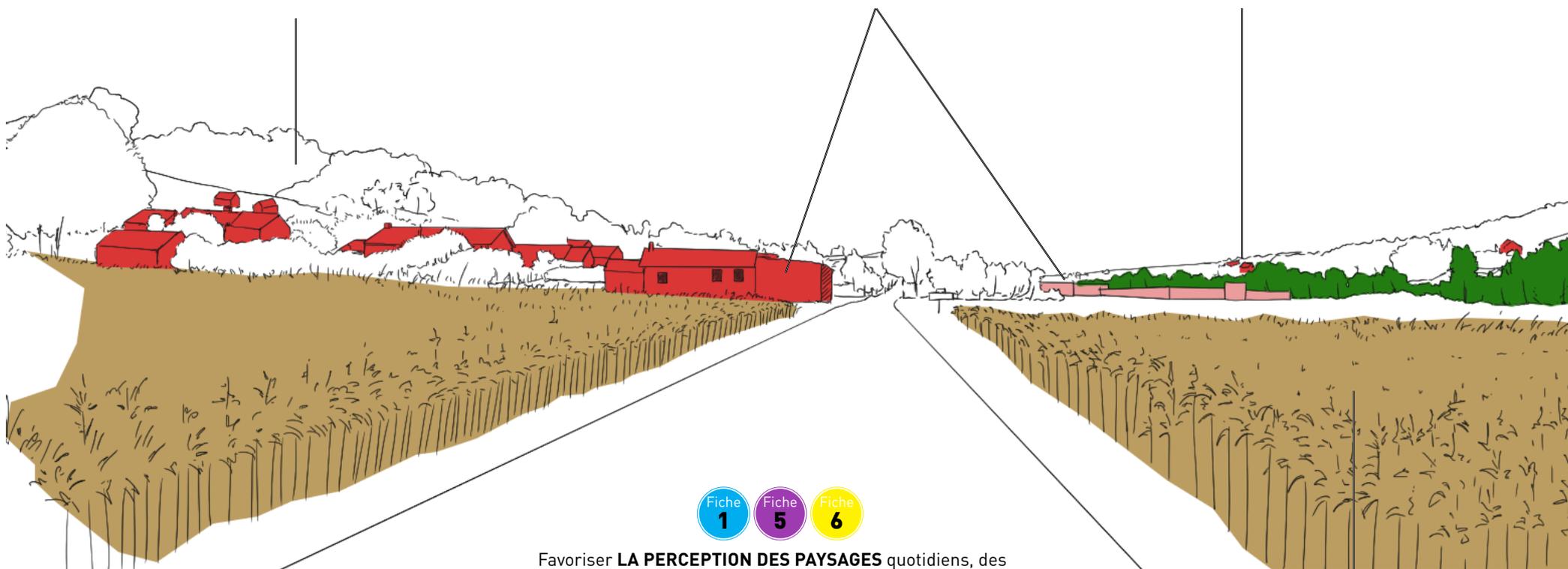
Des **PLATEAUX FORESTIERS PATRIMONIAUX** aux essences équilibrées entre feuillus et résineux, gérés de manière raisonnée et pédagogique, et ponctués d'étangs valorisés



DES MILIEUX URBAINS qui s'appuient sur les éléments paysagers, l'histoire locale et les patrimoines (bâti et naturel), économes en terres artificialisées et résilients face au réchauffement climatique



DES COTEAUX formant un cadre de vie ouvert et producteur de biodiversité, limité en constructions et offrant des situations de balcon privilégiées sur les vallées



Favoriser **LA PERCEPTION DES PAYSAGES** quotidiens, des sites et des éléments remarquables, facteurs d'attractivité et moteurs de sensibilisation culturelle et environnementale



DES PLAINES AGRICOLES sillonnées par des cours d'eau valorisés, moteurs de qualité environnementale et d'aménités, illustrant les particularités des terroirs, de leurs patrimoines bâti et agronomique

Les objectifs de qualité paysagère sont déclinés en pistes d'actions à travers des fiches pédagogiques thématiques à l'échelle du département.

Déclinaison des **OQP** en **actions** envisageables

RELIEF ET EAU	COUVERT VÉGÉTAL	AGRICULTURE	URBANISATION / ARCHITECTURE	ÉQUIPEMENTS	PERCEPTIONS
Des PLAINES AGRICOLES sillonnées par des cours d'eau valorisés, moteurs de qualité environnementale et d'aménités, illustrant les valeurs des terroirs, de leurs patrimoines bâti et agronomique					
<ul style="list-style-type: none"> • Rendre les cours et les étendues d'eau visibles et accessibles grâce à des sentiers et des aménagements doux 	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer les continuités écologiques des ripisylves et des corridors boisés • Préserver les trames bocagères, les arbres isolés et favoriser la plantation de haies 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la polyculture en veillant à l'équilibre entre prairies, petites cultures et cultures de grande production • Favoriser le maintien des prairies 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les nouveaux bâtiments agricoles 		
Des MILIEUX URBAINS qui s'appuient sur les éléments paysagers, l'histoire locale et les patrimoine (bâti et naturel), économes en terres artificialisées et résilients face au réchauffement climatique					
<ul style="list-style-type: none"> • Rendre les cours et les étendues d'eau visibles et accessibles grâce à des sentiers et des aménagements doux 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la végétalisation et la création d'îlots de fraîcheur dans les espaces publics • Restaurer les continuités écologiques des ripisylves et des corridors boisés 	<ul style="list-style-type: none"> > Préserver, autour des villes / villages, les terrains les plus propices à l'agriculture pour former des ceintures vertes en continuité des jardins potagers privés 	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les périphéries urbaines et les coupures d'urbanisation : maîtriser le développement des nouvelles constructions résidentielles et des ZAE en privilégiant les emprises au sein des tissus urbains existants (réhabilitation de bâti ancien, utilisation des espaces vacants) et en les intégrant à leur contexte paysager • Valoriser / Rénovier les éléments patrimoniaux et aménager les espaces publics attenants • Favoriser les constructions en matériaux biosourcés, renouvelables et économes en énergie • Requalifier les espaces publics des centre-bourgs 		
Des COTEAUX formant un cadre de vie ouvert et producteur de biodiversité, limité en constructions et offrant des situations de balcon privilégiées sur les vallées					
	<ul style="list-style-type: none"> > Maîtriser la progression des boisements > Préserver les trames bocagères et les arbres isolés et favoriser la plantation de haies 	<ul style="list-style-type: none"> > Favoriser le maintien des prairies > Développer la plantation de vigne 	<ul style="list-style-type: none"> > Maîtriser le phénomène de piémont des constructions résidentielles en privilégiant les emprises au sein des tissus urbains existants et en les intégrant à leur contexte paysager 		<ul style="list-style-type: none"> > Valoriser les situations de balcons et les points de vue remarquables
Des PLATEAUX FORESTIERS PATRIMONIAUX aux essences équilibrées entre feuillus et résineux, gérés de manière raisonnée et pédagogique, et ponctués d'étangs valorisés					
	<ul style="list-style-type: none"> > Maîtriser le développement des boisements, traiter les lisières, témoins de leur avancée > Valoriser la filière bois locale, notamment à travers les chartes forestières, pour les sylviculteurs et comme revenu complémentaire pour les agriculteurs > Veiller à l'équilibre des essences de feuillus et conifères, notamment dans la perspective du réchauffement climatique > Limiter le développement des boisements de résineux 			<ul style="list-style-type: none"> > Canaliser les flux récréatifs et aménager des espaces boisés de loisirs pour éviter les conflits d'usages avec les producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> > Sensibiliser les usagers récréatifs de la forêt aux nécessités et intérêts de la gestion forestière > Sensibiliser les publics aux qualités patrimoniales des essences
Favoriser la PERCEPTION DES PAYSAGES quotidiens, des sites et des éléments remarquables, facteurs d'attractivité et moteurs de sensibilisation culturelle et environnementale					
<ul style="list-style-type: none"> > Valoriser les sites et les éléments géographiques remarquables (confluences, sommets, gorges, cols, cascades, etc.) 				<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la qualité des sentiers de randonnée • Développer les circulations douces 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le maintien et la création de cônes de vue sur les éléments emblématiques • Sensibiliser les publics au paysage

QUELQUES RÉFÉRENCES LOCALES



@ site de la charte forestière Bas dauphiné Bonnevaux

CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

Entre la vallée du Rhône et la plaine de la Bièvre la Charte forestière bas Dauphiné Bonnevaux est signé en 2014 par 5 intercommunalités (ViennAgglo, Bièvre Isère communauté et les communautés de communes du pays roussillonnais, du territoire de Beaurepaire, et de la région Saint-Jeannaise). Le territoire de la charte représente une surface de 24 500 hectares dont 22% est recouvert de forêt. La majeure partie des forêts se situe sur le plateau de Bonnevaux. Instaurée par la loi d'orientation forestière de juillet 2001, la charte forestière de territoire (CFT) est « une démarche de concertation à l'initiative des acteurs et élus locaux visant à intégrer la forêt et la filière bois dans un projet de développement local et aboutissant à la rédaction d'un document signé et d'un programme d'action pluriannuel. » La charte permet concrètement la création de pistes forestières, la mise en place de panneaux de signalétique, l'organisation de journées de formations à destination d'élus, de professionnels, de scolaires, l'aide au regroupement et à la gestion de parcelles, le développement de chaufferies bois, la création de parcours de sensibilisation en forêt. Le bois de chauffage, le bois-énergie et la production de piquets sont les utilisations majoritaires d'essences de ces bois.



@ Gère vivante

EXPERTISE NATURALISTE ET ANIMATION LOCALE POUR LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX LIÉS À LA BIODIVERSITÉ DES ÉTANGS DE BONNEVAUX

Le massif forestier des Bonnevaux constitue le plus important du Bas-Dauphiné avec quelque 8 500 hectares des boisements traités en taillis sous futaie. Cette forêt abrite de nombreux étangs dont l'enjeu est essentiel pour l'alimentation du réseau hydrique en aval. L'intérêt régional est reconnu avec la présence de 2 ZNIEFF sur le massif. Une ZNIEFF de type 1 concerne les étangs et une de type 2 la forêt. Gère Vivante, association naturaliste de l'Isère Rhodanienne, intervenant sur la connaissance et la protection de la nature a réalisé une expertise naturaliste et une animation autour des étangs. Ce projet réalisé entre 2009 et 2011 est soutenu par le Conseil Général de l'Isère, du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Une première partie est dédiée à l'analyse du patrimoine naturel et diagnostique sur l'ensemble des acteurs privés des étangs. Une seconde partie est dédiée à la sensibilisation des acteurs sur la biodiversité locale et du type de gestion vertueuse à suivre pour l'ensemble du terrain étudié.



@ Terres de Berlioz

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs

Autour de l'étang de Chanclau des tables de pique-niques ont été installées et les abords de l'étang ont été aménagés pour accueillir les pêcheurs et les promeneurs. De plus, un parcours découverte sur la faune et la flore permet de découvrir la richesse du site à travers 8 panneaux pédagogiques.

Les événements de Paysages>Paysages ont investi de 2016 à 2020 des lieux atypiques en Isère reliant nature et culture et offrant une qualité d'accueil aux visiteurs. Le site de l'étang de Chanclau a été l'un des lieux de la saison 02 (2017-2018).

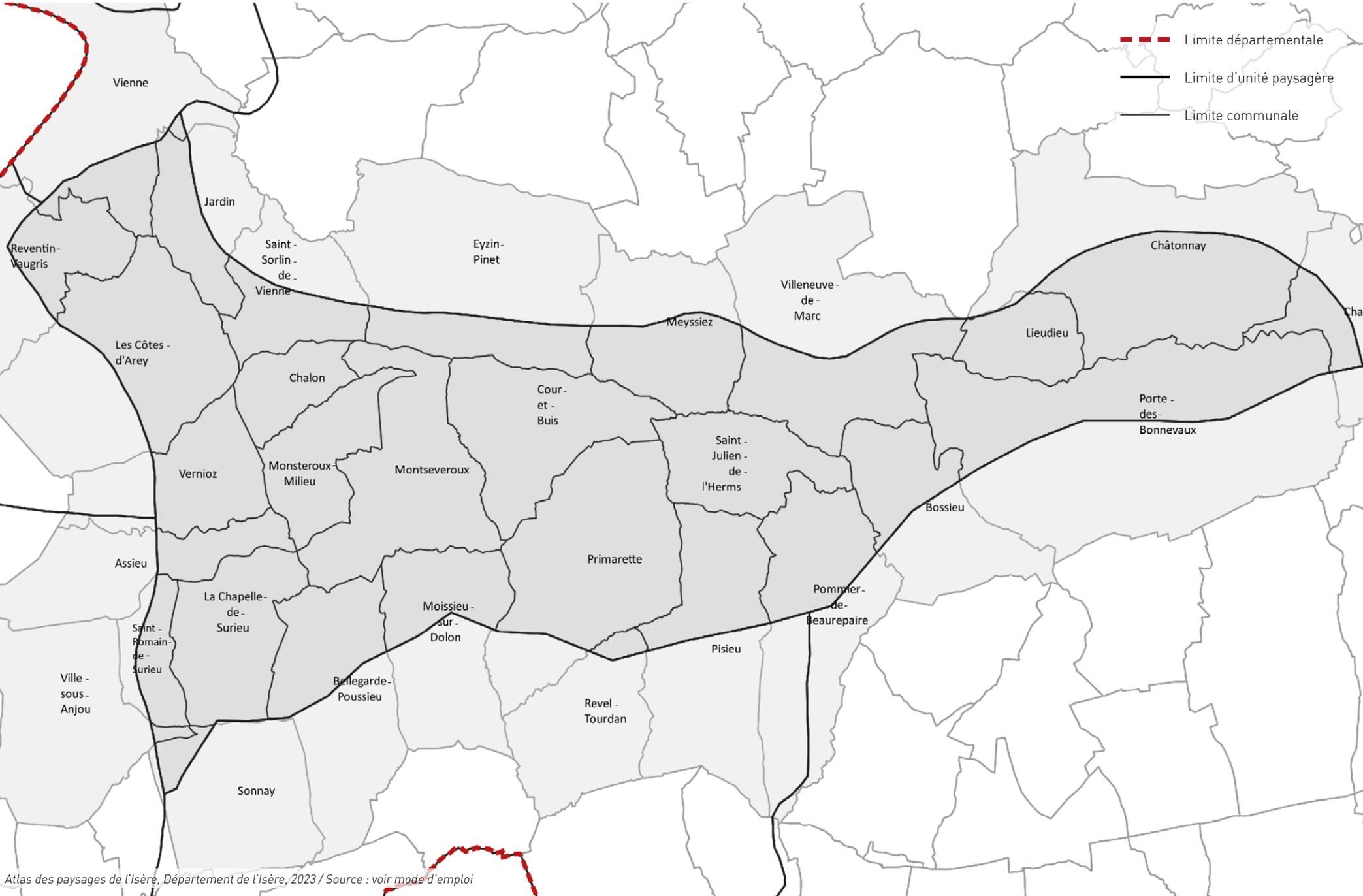
D'AUTRES RÉFÉRENCES LOCALES :

- Transformation de la ferme du bourg de Montseveroux

www.tera-terre.org

<https://caue-isere.org/les-operations/montseveroux-transformation-de-la-ferme-du-bourg>

LES COMMUNES DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE



Atlas des paysages de l'Isère, Département de l'Isère, 2023 / Source : voir mode d'emploi

LE PLATEAU DE BONNEVAUX



Portes-des-Bonnevaux.